
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de M. Patrick BUSSON, Maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
Mme MARTIN, M. COUILLARD adjoints,
Mmes BRIERE, TENENBAUM
MM. BREHIER, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, conseillers.

Absents excusés : Mmes CANNOT, GUILMATRE, PILVIN, SAADI et MM. BARIL,

Secrétaire de séance : **Axelle BRIERE**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs de Mmes CANNOT, GUILMATRE, PILVIN, SAADI et M. BARIL étaient respectivement donnés à Mme TENENBAUM, M. BREHIER, M. BUSSON, Mme MARTIN et Mme BRIERE.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux élus si des remarques ou modifications sont à apporter aux derniers procès-verbaux.

Aucune observation n'est formulée, les procès-verbaux des 11 décembre 2018 et 03 janvier 2019 sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. LOGEMENTS COMMUNAUX

1.1. REVALORISATION DES LOYERS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2019

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers, soit un taux de variation de 1.74 % du montant des loyers au quatrième trimestre 2018,

Le Conseil Municipal décide de revaloriser de ce pourcentage, à compter du 1er février 2019, le loyer de l'appartement F2 situé 8 Place de la Mairie.

2. AFFAIRES SCOLAIRES

2.1. SUBVENTION DEPARTEMENTALE CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur Le Maire informe les élus de l'organisation d'un séjour pédagogique à dominante sportive, du lundi 03 au jeudi 06 juin 2019, pour les élèves de CM1 et CM2 à CONDE SUR VIRE.

Vingt-quatre élèves sont concernés par ce séjour pédagogique de quatre jours, à la base de loisirs « ASEV Canoë kayak – L'Ecluse du Mesnil-Raoult à Condé sur Vire ».

Le Conseil municipal, décide de solliciter l'aide du Département au titre de l'organisation de séjour pédagogique pour l'enseignement primaire.

Le budget de cette classe de découverte est estimé à 5 700 €.

Le dossier financier et administratif sera envoyé aux services départementaux.

3. INTERCOMMUNALITE

3.1. INFORMATIONS SUR LA NOUVELLE COMMUNAUTE URBAINE

La nouvelle communauté urbaine a donc pris ces compétences au 1^{er} janvier.

Elle se nomme « LE HAVRE SEINE METROPOLE ». De ce fait « CAUX ESTUAIRE » est dissous.

Le nouvel EPCI est constitué de 130 délégués communautaires, 15 président et vice-présidents, 33 membres du bureau.

Lors de l'élection de ses membres, Mme PILVIN a recueilli le plus de voix et sera donc membre du bureau et conseillère déléguée.

Les échanges de chiffres sont en cours avec notre secrétariat.

4. TRAVAUX DES COMMISSIONS

4.1. Commission Scolaire (*Rapport de Pierre BREHIER*)

- Un travail est en cours avec Mme DESAINT sur les procédures d'évacuation dans les locaux périscolaires.
Des installations de sécurité sont à revoir à l'ancienne école.
- Une réflexion est à mener par la commission sur les dépassements horaires après 18h00 à la garderie. Pénalités financières ? augmentation des tarifs ?

5. QUESTIONS DIVERSES

Un tour de table est effectué.

Laurent HY

- ↳ Relate les soucis de vandalisme subis dernièrement au hameau du Carreau. Il se renseignera sur la procédure de l'opération « voisins vigilants », et pourquoi pas la mettre en place ?

Marie-Hélène TENENBAUM

- ↳ Demande si un cahier de doléances est ouvert en mairie ?
A ce jour, seul une personne s'est manifestée. Le courrier qu'elle a adressé en mairie, a été transmis au Préfet.
Un cahier « citoyen » est maintenant mis à la disposition des demandeurs et sera ensuite transmis à la « Mission grand débat national », adresse transmise par le ministre chargé des collectivités territoriales.

Jean-Baptiste LEVEUF

- ↳ Demande si la fibre est prévue dans le secteur du Catillon ?

Des interventions sont en cours sur la commune dans le cadre du programme départemental pour le déploiement de la fibre. Deux armoires vont être implantées sur notre commune. Nous n'avons pas plus d'information pour le moment.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal

☞	Mardi 26 Février 2019	à 19h00
☞	Jeudi 28 Mars 2019	à 19h00
☞	Mardi 14 mai 2019	à 19h00
☞	Jeudi 04 juillet 2019	à 19h00

Commission « Finances »

☞	Mardi 12 mars 2019	à 18h30
☞	Jeudi 21 mars 2019	à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.